



Toulouse, le 13 juin 2016

Monsieur Jean-Luc Moudenc
Président de Toulouse Métropole
6, rue René Leduc
B.P. 35821
31505 Toulouse cedex 5

CLAUDE RAYNAL

SENATEUR DE LA
HAUTE-GARONNE

MEMBRE DE LA
COMMISSION DES
FINANCES

VICE-PRESIDENT DE
TOULOUSE
METROPOLE

MAIRE HONORAIRE
DE TOURNEFEUILLE

Monsieur le Président,

En décembre 2014, l'Etat annonçait publiquement sa volonté de céder 49,9% du capital de l'aéroport Toulouse Blagnac à la SAS Casil Europe. Cette vente fut finalisée en juillet 2015. Dans l'intervalle, je fis partie de celles et ceux qui avaient exprimé des inquiétudes quant au projet de développement de cet équipement stratégique pour notre Métropole. Dans le même esprit, au Sénat, lors de l'examen de la loi dite «Macron », je me suis personnellement opposé à la cession par l'Etat du capital des sociétés de gestion des aéroports de Lyon et Nice.

Aujourd'hui, l'Etat, les collectivités locales et établissements publics associés restent majoritaires au capital de l'aéroport de Toulouse Blagnac. Cette situation doit permettre une collaboration intelligente entre un actionnaire privé et la puissance publique qui doivent construire une ambition commune pour l'avenir de l'aéroport Toulouse Blagnac, dans le respect des intérêts de chacun.

A mes yeux, ce projet et ce travail commun ne peuvent se réaliser que dans le cadre d'un dialogue équilibré s'appuyant sur une volonté partagée d'un développement harmonieux dans lequel les investissements à venir se construisent sur la base des fruits de ceux d'hier.

L'ordre du jour de l'Assemblée Générale du 1er juin dernier a mis en lumière un point qui tend à démontrer que cette volonté n'est peut être pas partagée par tous les actionnaires. En effet, l'Assemblée Générale de l'aéroport devait se prononcer sur la demande du groupe Casil Europe d'une redistribution exceptionnelle, à hauteur d'abord de 20 millions d'euros, puis finalement de 17,5 millions, d'une partie des réserves financières constituées au fil du temps et représentant au total 70 millions d'euros.



Si il est naturel que des actionnaires privés souhaitent recevoir des dividendes comme rémunération du travail accompli et de la valeur créée, il n'est en revanche pas acceptable que cette réserve, certes comptabilisée lors de la valorisation de la plateforme, serve à rembourser l'investissement initial ayant permis au groupe Casil Europe d'acquérir 49,9% du capital.

Je salue la position de la Métropole à travers la voix de votre représentant qui, aux côtés des collectivités locales et établissements publics associés, et dans la droite ligne du courrier du 25 mai 2016 adressé à Madame la Présidente du conseil de surveillance, a fait connaître sa volonté de s'opposer à ce que ces réserves soit utilisées à d'autre fin que des investissements stratégiques pour l'aéroport.

Cette somme ne trouverait elle pas en effet intérêt à participer au financement de la desserte de l'aéroport par la troisième ligne de Métro, financement qui, semble-t-il, peine à être réuni ? La proposition du groupe Casil Europe a finalement été retirée de l'ordre du jour pour être soumise à nouveau au vote des actionnaires lors d'une Assemblée Générale extraordinaire qui aura lieu dans les prochains jours, en tout état de cause avant la réunion du prochain Conseil de la Métropole.

Je suis certain qu'à cette occasion, Toulouse Métropole réaffirmera clairement cette volonté de préserver une dynamique d'investissements au service du développement de notre territoire en s'opposant à la redistribution exceptionnelle et injustifiée d'une partie des réserves financières en question.

Je vous précise que, quelle que soit la position du représentant de l'Etat, le groupe socialiste que je préside sera à vos côtés pour soutenir fermement cette position.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sincères salutations.